

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/236

9 mars 2001

(01-1161)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTE SUR LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX ORGANES DU CODEX

Communication de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius

I. GÉNÉRALITÉS

1. L'Acte final issu des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay inclut deux accords visant à limiter l'incidence des obstacles non tarifaires au commerce et à assujettir ces obstacles aux disciplines du GATT et de l'OMC: l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC), de nature générale, et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), de nature plus spécifique. Ces deux accords ont pour objet de favoriser l'utilisation de mesures harmonisées entre les pays, sur la base de normes convenues au niveau international, et ils stipulent tous deux que les pays doivent tenir compte des normes convenues au niveau international lorsqu'ils formulent leurs normes et autres mesures nationales.

2. Les normes, directives et autres recommandations de la Commission du Codex Alimentarius sont expressément mentionnées dans l'Accord SPS.¹ Les mesures nationales en matière d'innocuité des produits alimentaires qui sont conformes aux normes, directives ou autres recommandations sont présumées être compatibles avec l'Accord SPS et avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (1994).² Les normes, directives et autres recommandations de la Commission du Codex Alimentarius servent également de normes internationales dans le contexte de l'Accord OTC, qui couvre tous les aspects de la normalisation à l'exception des mesures spécifiques couvertes par l'Accord SPS. Dans les cas où des normes internationales pertinentes existent, les Membres de l'OMC sont tenus d'utiliser ces normes comme base de leurs propres règlements techniques ou normes.³ Bien que l'Accord SPS et l'Accord OTC contiennent des dispositions qui autorisent les gouvernements nationaux à appliquer des normes qui divergent des normes internationales, la valeur juridique des normes et autres textes adoptés par la Commission du Codex Alimentarius a été grandement renforcée par les Accords de l'OMC avec les obligations qui en découlent pour les Membres de l'OMC et pour les autres pays qui commercent avec les Membres de l'OMC.

3. La Commission du Codex Alimentarius est un organe intergouvernemental avec des Statuts et des Règles de procédure établis. Ouverte à tous les membres de la FAO et de l'OMS, elle compte actuellement 165 Membres. La Commission élabore des normes dans le cadre d'un mécanisme de consultation avec les gouvernements Membres qui prévoit à la fois une participation directe aux

¹ Organisation mondiale du commerce: *Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires*, annexe A, paragraphe 3 a).

² Organisation mondiale du commerce: *Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires*, article 3:2.

³ Organisation mondiale du commerce: *Accord sur les obstacles techniques au commerce*, articles 1.1 et 2.4.

réunions (sessions plénières de la Commission et sessions des organes subsidiaires) et une participation par correspondance. Concrètement, les pays en développement participent directement aux activités normatives de la Commission essentiellement dans le cadre des sessions plénières de celle-ci (où les normes sont formellement adoptées). La participation des pays en développement aux comités chargés d'élaborer des projets de normes a progressé ces dernières années, mais elle reste encore inférieure au niveau de participation aux travaux de la Commission ou au niveau qui serait considéré comme représentatif de la Commission dans son ensemble, comme il ressort du tableau ci-après. La participation des pays d'Europe orientale et de l'ex-CEI reste particulièrement problématique.

4. Les tableaux joints montrent la participation des États Membres aux réunions du Codex tenues depuis la 22^{ème} session de la Commission en 1997. Pour la préparation de ces tableaux, il a été considéré que les pays n'étaient "pas en développement" ou "pas en transition" si au moment de la réunion ils étaient membres de l'OCDE ou du Groupe du G-8. Les pays en développement et les pays d'Europe orientale et de l'ex-CEI en transition ont été regroupés.

5. La Commission du Codex Alimentarius se réunit tous les deux ans à Rome et à Genève tour à tour. Bien que la participation des représentants accrédités auprès des organismes de tutelle permette une plus large participation théorique, du fait de la nature technique des sujets, la participation n'est pas toujours aussi effective qu'elle pourrait l'être. Comme les 28 organes subsidiaires de la Commission qui sont chargés d'élaborer des projets de normes se réunissent soit chaque année, soit tous les deux ans, cela impose une charge en termes de frais de participation à tous les États Membres, mais les pays en développement sont les plus affectés.

Participation moyenne aux réunions du Codex (par catégories de réunion)

Comités (par catégories)	Pays participants	Dont en développement	Dont en développement (%)
Thèmes généraux	47	24	49%
Produits	31	14	46%
Coordination régionale	20	13	62%
Commission	94	66	70%

6. Comme l'adoption d'une norme, directive ou autre recommandation définitive du Codex a des conséquences pour tous les Membres de l'OMC, quel que soit leur niveau de développement et qu'ils aient participé ou non au processus normatif, le Conseil général de l'OMC a encouragé les organismes internationaux à activité normative à assurer la participation de tous les Membres à différents niveaux de développement et appartenant à toutes les régions géographiques à tous les stades de l'élaboration des normes.

7. Les principaux obstacles à la participation effective des pays aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius sont:

- l'absence d'infrastructures efficaces au niveau national pour l'évaluation des projets de normes et la formulation de positions en consultation avec toutes les parties intéressées; et
- les frais de voyage et autres frais de participation aux réunions du Codex.

8. Le premier de ces obstacles est pris en compte de plusieurs manières, en particulier par le biais d'une assistance directe aux projets en vue de l'établissement ou du renforcement des infrastructures nationales du Codex. Ces projets ne peuvent être considérés comme viables, toutefois,

que si le pays peut maintenir sa participation effective aux travaux de la Commission. Le second facteur représente également une charge importante pour les pays, mais il n'est pas aussi rédhibitoire que le premier pour une participation effective.

II. OPTIONS EN CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES

9. La Commission du Codex Alimentarius suit un processus d'élaboration en huit étapes, qui implique deux séries de consultations par écrit avec tous les gouvernements Membres (étapes 3 et 6); deux séries de discussions en comité ouvertes à tous les Membres (étapes 4 et 7); et deux cycles d'examen par la Commission en session plénière (étapes 5 et 8). Les pays en développement peuvent participer à toutes les étapes du processus, mais comme indiqué plus haut le niveau de la participation ne reflète pas la composition de la Commission dans son ensemble.

10. Il a été suggéré dans le cadre de la Commission de modifier cette procédure en introduisant le vote postal sur les normes ou en passant par un processus d'approbation par les Comités régionaux de coordination avant l'adoption par la Commission. Aucune de ces deux propositions n'a été appuyée, essentiellement parce que la position au sein de la Commission est que les normes doivent être adoptées par consensus selon une procédure ouverte et transparente.

11. L'option la meilleure est de maintenir les procédures actuelles, mais en améliorant l'efficacité et le niveau de participation au processus.

III. OPTIONS EN CE QUI CONCERNE LES RÉUNIONS

A. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

12. Comme la Commission est un organe à la fois de la FAO et de l'OMS, le Secrétariat adresse des invitations officielles à assister aux réunions du Codex aux Ministères de l'agriculture et de la santé des États Membres conformément aux listes officielles d'envoi postal de la FAO et de l'OMS.⁴ Il est également envoyé des copies aux points de contact du Codex notifiés au Secrétariat par chaque État Membre ainsi qu'aux représentations permanentes auprès de la FAO et de l'OMS à Rome et à Genève, respectivement. Des copies des invitations sont également envoyées à l'avance au moyen de la liste de distribution électronique maintenue par le Secrétariat. L'ordre du jour provisoire de chaque réunion est joint à l'invitation.

13. Les ordres du jour provisoires et autres documents de travail sont envoyés aux points de contact du Codex par courrier et au moyen des listes de distribution électronique. Dans la mesure du possible, toute la documentation du Codex est mise à disposition sur Internet. La page Web de la documentation du Codex est mise à jour deux fois par semaine au minimum.

14. La Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires sollicitent souvent la contribution des États Membres au moyen de circulaires envoyées à tous les Membres et aux organisations internationales intéressées (tant intergouvernementales que non gouvernementales). Conformément à la procédure de la Commission pour l'élaboration des normes, les observations des gouvernements sont sollicitées aux étapes 3, 5, 6 et 8 de la procédure d'élaboration en huit étapes. Il est également sollicité des observations et autres contributions en d'autres occasions, par exemple pour obtenir des informations sur le commerce. Les circulaires sont envoyées à tous les points de contact du Codex et aux listes de distribution électronique. Toutes les observations reçues sont

⁴ Dans certains cas, il est envoyé des invitations aux Ministères des affaires étrangères ou à d'autres destinataires, en fonction des listes d'envoi de correspondance officielle établies par les États Membres et par la FAO et/ou l'OMS.

distribuées à tous les autres points de contact du Codex (à condition d'avoir été reçues dans le délai prévu) et les Comités du Codex examinent toutes les observations présentées par écrit dans le cadre de l'élaboration des normes, directives ou recommandations similaires.

15. À l'étape finale du processus, tout État Membre peut présenter des observations par écrit directement à la Commission pour qu'elle les examine au moment de l'adoption d'une norme, directive ou recommandation.

B. COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

16. Actuellement, les sessions plénières de la Commission du Codex Alimentarius ont lieu tous les deux ans, tour à tour à Rome et à Genève, sièges de la FAO et de l'OMS respectivement. Cela permet un niveau de participation élevé en particulier par l'intermédiaire des représentations permanentes des pays auprès des organismes de tutelle.

C. COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

17. En vertu des Statuts et des Règles de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité exécutif doit respecter le principe de l'équilibre géographique. Il est composé d'un Président et de trois Vice-Présidents élus à titre personnel parmi les délégations, ainsi que de sept autres membres élus selon le principe de la répartition géographique. La Commission examine actuellement des propositions qui pourraient conduire à la disparition du Comité exécutif et à son remplacement par des sessions plus rapprochées de la Commission, ou bien à un élargissement du Comité exécutif avec une composition régionale proportionnelle au nombre de membres des régions.

D. COMITÉS ET ÉQUIPES SPÉCIALES DU CODEX

18. Les Comités du Codex sont organisés par les gouvernements hôtes, qui prennent en charge les coûts de fonctionnement de ces réunions (interprétation et traduction et autres coûts des réunions). Les Règles de procédure de la Commission stipulent que les frais de participation des délégués sont pris en charge par les gouvernements concernés. Les frais de participation directe représentent par conséquent un obstacle à la participation des pays en développement, mais une participation par correspondance reste toujours possible.

19. Il a été avancé plusieurs propositions pour améliorer la participation des pays en développement, par exemple en organisant des réunions du Codex qui se tiendraient dans des pays en développement mais qui seraient financées par le pays hôte habituel. Les réunions récentes du Comité du Codex sur les additifs alimentaires illustrent les possibilités qu'offre cette option:

Participation au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (1996–2000)

Année	Lieu	Pays participants	Dont en développement	Dont en développement (%)
1996	Manille	35	16	46%
1997	La Haye	42	17	40%
1998	La Haye	53	28	52%
1999	La Haye	53	30	57%
2000	Beijing	39	20	51%

IV. CONCLUSIONS

20. Il existe différentes options à l'étude pour améliorer la participation des pays en développement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius. Le principal obstacle à la participation effective de ces pays est l'absence d'infrastructures efficaces au niveau national pour l'évaluation des projets de normes et la formulation de positions en consultation avec toutes les parties intéressées. Cet obstacle ne peut être surmonté que par une intensification du processus d'assistance technique.

CODEX ALIMENTARIUS: PARTICIPANTS PAR GROUPES DE COMITÉS

Groupe		Commission							
Comité	Ville	Session	Du	Au	Pas en développement	En développement/ transition	Total	% en développement	
Commission du Codex Alimentarius	Genève	22	23.06.1997	28.06.1997	26	59	85	69,4	
Commission du Codex Alimentarius	Rome	23	28.06.1999	03.07.1999	31	72	103	69,9	

Résumé pour le "Groupe" = Commission (deux rubriques détaillées)

Total	57	131	188	
Moyenne	28,5	65,5	94,0	69,7
Minimum	26	59	85	69,4
Maximum	31	72	103	69,9

Groupe		Comité exécutif							
Comité	Ville	Session	Du	Au	Pas en développement	En développement/ transition	Total	% en développement	
Comité exécutif	Rome	45	03.06.1998	05.05.1998	5	5	10	50,0	
Comité exécutif	Rome	46	24.06.1999	25.06.1999	5	4	9	44,4	
Comité exécutif	Genève	47	28.06.2000	30.06.2000	5	6	11	54,5	

Résumé pour le "Groupe" = Comité exécutif (trois rubriques détaillées)

Total	15	15	30	
Moyenne	5,0	5,0	10,0	49,7
Minimum	5	4	9	44,4
Maximum	5	6	11	54,5

Groupe

Comités des produits

Comité	Ville	Session	Du	Au	Pas en développement	En développement/ transition	Total	% en développement
Eaux minérales naturelles	Berne	16	19.11.1998	21.11.1998	20	9	29	31,0
Fruits et légumes frais	Mexico	9	09.10.2000	13.10.2000	15	18	33	54,5
Fruits et légumes frais	Mexico	7	08.09.1997	12.09.1997	9	14	23	60,9
Fruits et légumes frais	Mexico	8	01.03.1999	05.03.1999	8	20	28	71,4
Fruits et légumes transformés	Washington. D.C.	19	16.03.1998	20.03.1998	12	14	26	53,8
Fruits et légumes transformés	Washington. D.C.	20	11.09.2000	15.09.2000	13	12	25	48,0
Graisses et huiles	Londres	16	08.03.1999	12.03.1999	19	10	29	34,5
Graisses et huiles	Londres	17	19.02.2001	23.02.2001	15	16	31	51,6
Lait et produits laitiers	Montevideo	3	18.05.1998	22.05.1998	23	17	40	42,5
Lait et produits laitiers	Wellington	4	28.02.2000	03.03.2000	24	9	33	27,3
Poisson et produits de la pêche	Bergen	23	08.06.1998	12.06.1998	21	17	38	44,7
Poisson et produits de la pêche	Aalesund	24	05.06.2000	09.06.2000	23	20	43	46,5
Produits cacaotés et chocolat	Berne	17	16.11.1998	18.11.1998	20	14	34	41,2
Sucres	Londres	7	09.02.2000	11.02.2000	17	9	26	34,6

Résumé pour le "Groupe" = Comités des produits (14 rubriques détaillées)

Total	239	199	438	
Moyenne	17,1	14,2	31,3	45,9
Minimum	8	9	23	27,3
Maximum	24	20	43	71,4

Groupe		Comités des thèmes généraux						
Comité	Ville	Session	Du	Au	Pas en développement	En développement/ transition	Total	% en développement
Additifs alimentaires et contaminants	La Haye	30	09.03.1998	13.03.1998	25	28	53	52,8
Additifs alimentaires et contaminants	La Haye	31	22.03.1999	26.03.1999	23	30	53	56,6
Additifs alimentaires et contaminants	Beijing	32	20.03.2000	24.03.2000	19	20	39	51,3
Étiquetage des aliments	Ottawa	26	26.05.1998	29.06.1998	23	19	42	45,2
Étiquetage des aliments	Ottawa	27	27.04.1999	30.04.1999	26	20	46	43,5
Étiquetage des aliments	Ottawa	28	08.05.2000	12.05.2000	25	17	42	40,5
Hygiène des aliments	Washington D.C.	30	20.10.1997	24.10.1997	25	29	54	53,7
Hygiène des aliments	Orlando	31	26.10.1998	30.10.1998	26	22	48	45,8
Hygiène des aliments	Washington D.C.	32	29.11.1999	04.12.1999	25	42	67	62,7
Hygiène des aliments	Washington D.C.	33	23.10.2000	27.10.2000	22	34	56	60,7
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Budapest	22	23.11.1998	27.11.1998	20	17	37	45,9
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Budapest	23	26.02.2001	02.03.2001	23	17	40	42,5
Nutrition et aliments diététiques ou de régime	Berlin	21	21.09.1998	25.09.1998	24	18	42	42,9
Nutrition et aliments diététiques ou de régime	Berlin	22	19.06.2000	23.06.2000	26	25	51	49,0
Principes généraux	Paris	13	07.11.1998	11.09.1998	25	32	57	56,1
Principes généraux	Paris	14	19.04.1999	23.04.1999	23	24	47	51,1
Principes généraux	Paris	15	10.04.2000	14.04.2000	24	27	51	52,9
Résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires	Washington D.C.	11	15.09.1998	18.09.1998	23	18	41	43,9
Résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires	Washington D.C.	12	28.03.2000	31.03.2000	23	11	34	32,4
Résidus de pesticides	La Haye	30	20.04.1998	25.04.1998	26	23	49	46,9
Résidus de pesticides	La Haye	31	12.04.1999	17.04.1999	25	25	50	50,0
Résidus de pesticides	La Haye	32	01.05.2000	08.05.2000	27	21	48	43,8
Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Melbourne	6	23.02.1998	27.02.1998	24	31	55	56,4
Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Melbourne	7	22.02.1999	26.02.1999	22	22	44	50,0
Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Adélaïde	8	21.02.2000	25.02.2000	23	19	42	45,2
Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Perth	9	11.12.2000	15.12.2000	20	23	43	53,5

Résumé pour le "Groupe" = Comités des thèmes généraux (26 rubriques détaillées)

Total	617	614	1 231	
Moyenne	23,7	23,6	47,3	49,1
Minimum	19	11	34	32,4
Maximum	27	42	67	62,7

Groupe Comités régionaux

Comité	Ville	Session	Du	Au	Pas en développement	En développement/ transition	Total	% en développement
Afrique	Harare	13	03.11.1998	06.11.1998	1	22	23	95,7
Amérique latine et Caraïbes	Montevideo	11	08.12.1998	11.12.1998	2	21	23	91,3
Amérique latine et Caraïbes	Saint-Domingue	12	13.02.2001	16.02.2001	2	20	22	90,0
Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest	Seattle	5	06.10.1998	09.10.1998	4	5	9	55,6
Asie	Chiang Rai	11	16.12.1997	19.12.1997	4	18	22	81,8
Asie	Chiang Mai	12	23.11.1999	26.11.1999	4	15	19	78,9
Europe	Madrid	21	05.05.1998	08.05.1998	19	3	22	13,6
Europe	Madrid	22	03.10.2000	06.10.2000	19	4	23	17,4
Proche-Orient	Le Caire	1	29.01.2001	01.02.2001	2	18	20	90,0

Résumé pour le "Groupe" = Comités régionaux (neuf rubriques détaillées)

Total	57	126	183	
Moyenne	6,3	14,0	20,3	68,4
Minimum	1	3	9	13,6
Maximum	19	22	23	95,7

Groupe Équipes spéciales

Comité	Ville	Session	Du	Au	Pas en développement	En développement/ transition	Total	% en développement
Alimentation animale	Copenhague	1	13.06.2000	15.06.2000	25	10	35	28,6
Aliments dérivés des biotechnologies	Cuba	1	14.03.2000	17.03.2000	20	13	33	39,4
Jus de fruits et de légumes	Brasilia	1	18.09.2000	22.09.2000	14	9	23	39,1

Résumé pour le "Groupe" = Équipes spéciales (trois rubriques détaillées)

Total	59	32	91	
Moyenne	19,7	10,7	30,3	35,7
Minimum	14	9	23	28,6
Maximum	25	13	35	39,4

Total général	1 044	1 117	2 161	51,7
----------------------	--------------	--------------	--------------	-------------